



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 576-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 576 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

À L'ENSEMBLE DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS DE VILLE DE LAC-BROME

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Christine Marchand, greffière adjointe de la Ville de Lac- Brome, qu'à la séance du 2 avril 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement intitulé **Règlement 576-1 modifiant le règlement 576 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.**

Ce projet de règlement modifie le règlement 576 qui a divisé le territoire de Ville de Lac-Brome en six (6) districts électoraux et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électrices et électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal.

AVIS est donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci- dessous, ainsi que sur le site web de la Ville : lacbrome.ca/residents/reglements-municipaux/

AVIS est également donné que tout électeur ou toute électrice, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)* peut, dans les quinze (15) jours de la dernière publication du présent avis donné le 4 avril 2024, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée à :

Christine Marchand, Greffière adjointe
122, chemin Lakeside, Lac-Brome (QC), J0E 1V0
OU
christine.marchand@lacbrome.ca

AVIS est de plus donné, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*, que le conseil municipal tient une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à cent (100).

Donné à Lac-Brome
Ce 4 avril 2024

Christine Marchand
Greffière adjointe